

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames, DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absent excusé : Madame BARTHELEMY

Procuration : Madame BARTHELEMY à Madame DUCCA

Convocation et affichage : 31/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

**Objet : CONVENTION DE SERVITUDES SDE 04 / COMMUNE DE CUREL**

Monsieur le Maire présente une convention de servitudes avec le SDE 04 pour l'extension au réservoir d'eau la fontaine du village.

Ligne électrique souterraine : 410 Volts – l'extension au réservoir d'eau la fontaine du village - parcelles A 492 – A 493 – A 497 – A 498 – A 529 – A 531 – Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 200 mètres, ainsi que ses accessoires ; établir si besoin des bornes de repérage ; poser un coffret et/ou ses accessoires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Valide la convention de servitudes à SDE 04 / Commune de CUREL présentée ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 novembre 2022,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

